



Lyon, le 18 novembre 2013

Contribution de la LPO Rhône à l'enquête publique Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

**Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais**

La LPO Rhône (1000 adhérents) a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Agréée au titre de la Protection de l'Environnement, la LPO Rhône dispose de l'agrément « Jeunesse et Education populaire » délivré par le Ministère de l'Education Nationale et est habilitée à participer aux débats sur l'environnement dans le cadre d'instances départementales.

**Nous souhaitons, tout d'abord, saluer et soutenir la démarche entreprise par le Département du Rhône et le Grand Lyon pour la mise en place des Périmètres d'Espaces Naturels et Agricoles Protégés (PENAP).**

Le département du Rhône est l'un des premiers départements à avoir initié cette démarche dont nous nous félicitons qu'elle ait été menée dans un esprit de concertation : les différents acteurs ont pu s'exprimer et participer à la définition des PENAP et à l'élaboration du programme d'action.

La LPO Rhône partage le diagnostic des enjeux identifiés sur le secteur de la CCVL et largement présentés dans les documents soumis à enquête publique. La préservation du patrimoine naturel de notre département passe nécessairement par la conservation de ses corridors et de ses noyaux de biodiversité pour laquelle la politique PENAP représente un outil indiscutable face aux menaces environnementales inhérentes à l'étalement urbain (disparition d'habitats, isolement des populations, modification des pratiques agricoles, pollutions).

Cependant, nous regrettons que le document ne présente pas d'**analyse globale** des périmètres finalement retenus et soumis à enquête publique sur l'ensemble du territoire couvert par le SCOT Ouest Lyonnais. Par exemple, il aurait été intéressant de connaître le pourcentage de chacun des zonages N et A sur les 35000 Ha proposés en PENAP. De même, il aurait été intéressant de pouvoir comparer par secteur (communautés de communes voire communes) le pourcentage de zonages éligibles finalement retenus : cela aurait notamment permis de mesurer l'investissement des élus dans le dispositif par secteur.

**Concernant le programme d'actions :**

Le PSADER Ouest Lyonnais, programme d'actions lié directement au PENAP, est un document essentiel auquel il est fait référence dans les documents soumis à enquête publique. Nous regrettons que ce document soit difficile d'accès pour le citoyen : il faut effectivement le récupérer sur internet en faisant des recherches croisées. Il aurait été pertinent d'indiquer par un lien où se le procurer sur internet ou alors de l'annexer dans sa totalité.



Nous estimons également que le financement de ce PSADER n'est pas très « clair » et qu'il mériterait d'être mieux expliqué. Par ailleurs, nous nous étonnons que les communautés de communes qui bénéficieront des actions du PSADER ne contribuent pas à son financement.

Nous déplorons que ce programme d'actions se préoccupe si peu de la préservation de la biodiversité :

- l'orientation 2.3 concerne directement la biodiversité. Mais cette orientation n'est, semble-t-il, pas intégrée au PSADER mais fait l'objet d'un rappel : Aucun budget n'est donc prévu sur cette ligne dans le cadre du PSADER.
- l'orientation 4.5 concerne assez directement la biodiversité mais repose là aussi sur la nécessaire adhésion du monde agricole.

Nous souhaitons donc un programme d'actions qui soit plus volontariste pour préserver la biodiversité, alliée incontournable de l'agriculture. La biodiversité en milieu agricole est actuellement la plus menacée à toutes les échelles (locales, nationales, mondiales) et cela aux dépens des nombreux services rendus maintenant bien identifiés.

Si nous partageons le diagnostic et les orientations souhaitées pour l'agriculture de l'Ouest Lyonnais, nous regrettons que, dans les faits, nous nous en éloignons chaque jour un peu plus : prairies retournées, gestion de l'eau (créations de retenues collinaires etc.).

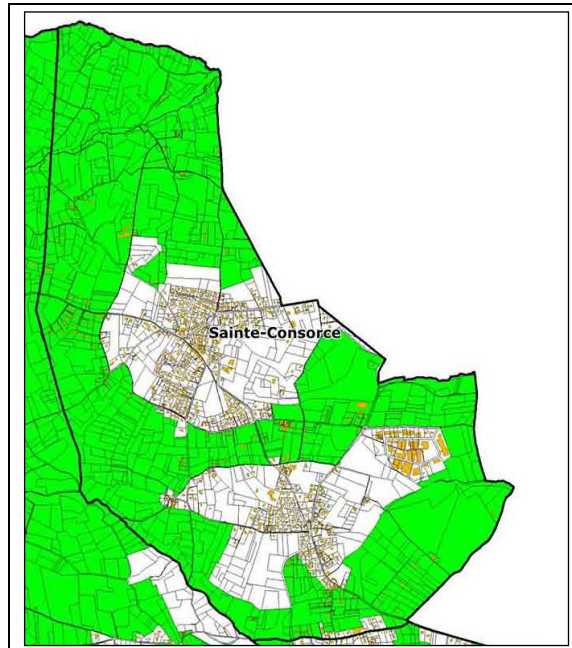
Aussi, nous souhaiterions que, lors de l'attribution d'un financement PSADER, la prise en compte de la biodiversité dans le projet soit un **critère majeur de décision**. Enfin, nous souhaitons que les Associations de Protection de l'Environnement soient représentées au sein du **comité de pilotage**.

### **Concernant les périmètres :**

**Nous nous félicitons qu'une grande partie des zones éligibles aient été intégrées au PENAP.**

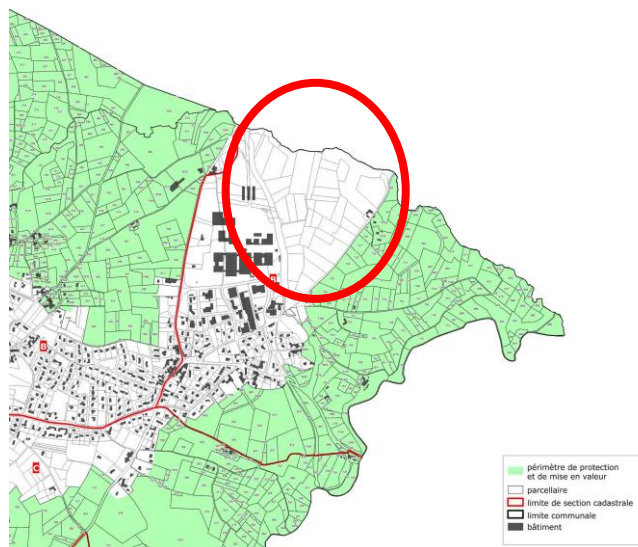
Nous souhaitons formuler 1 remarque et 2 propositions d'intégration aux PENAP :

- Nous nous interrogeons sur les motivations qui ont conduit à exclure de nombreuses parcelles, à priori éligibles, sur la commune de Sainte-Consorce notamment à l'ouest du lieu-dit le Quincieux. Dans la partie Sud de la commune, le périmètre ne nous semble pas optimal d'un point du vue « fonctionnalité écologique », le mitage des espaces naturels et agricoles étant un frein à la préservation de la biodiversité.



Mitage regrettable des PENAP sur la commune de Ste Consoise

- Nous regrettons que sur la commune de Messimy, tout un secteur éligible soit oublié des PENAP. Pour une plus grande cohérence des PENAP, une meilleure fonctionnalité des corridors, nous demandons l'intégration des parcelles concernées aux PENAP

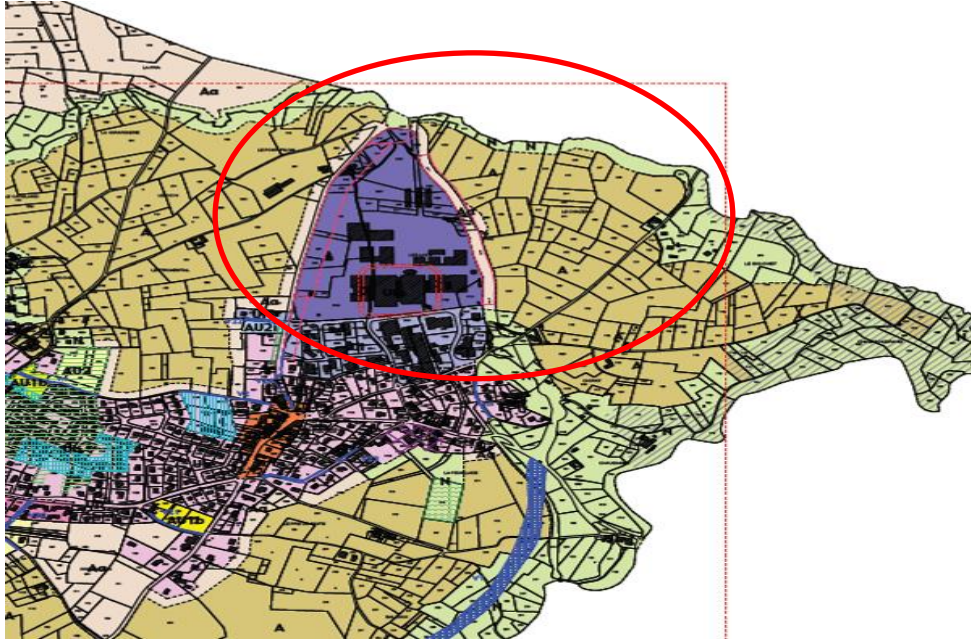


Secteur « oublié » dans les PENAP – commune de Messimy

Ce secteur présente encore des prairies temporaires, des mares, des haies donc globalement une forte valeur écologique. En ajoutant ces parcelles, on renforce encore un peu plus la fonctionnalité des PENAP environnants en développant, par exemple, les



possibilités de circulation et d'accueil d'espèces patrimoniales.



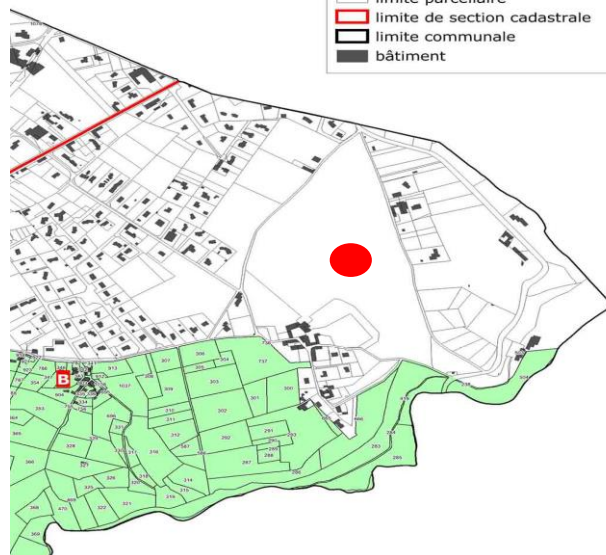
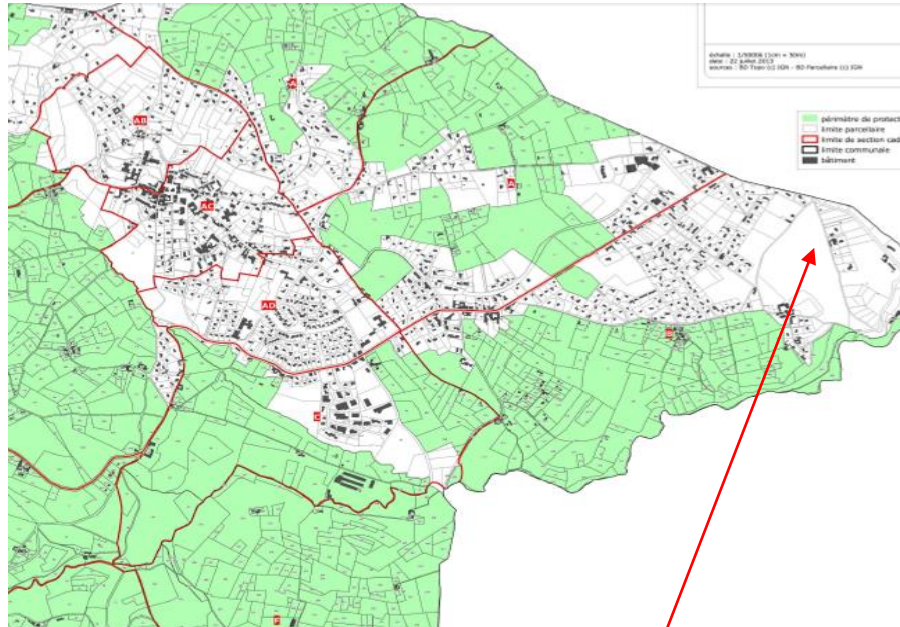
Carte extraite du PLU de Messimy : la partie « marron » dans la zone encadrée est éligible aux PENAP (zonage A)



Surface (en bleu) dont nous demandons l'intégration aux PENAP



- Enfin, nous regrettons que sur la commune de Vaugneray (secteur Sud-Ouest), une parcelle à forts intérêts et enjeux écologiques soit exclue des PENAP alors qu'elle est en connexion directe avec l'Yzeron. C'est une des rares zones de prairies de fauche du secteur qui présentent de plus des arbres remarquables.



Pour la LPO Rhône  
Sa présidente  
Elisabeth RIVIERE